

ger les discours, il était tout simplement proposé de tenter l'expérience pendant une session, durant laquelle le temps de parole serait de 30 minutes au lieu de 40 minutes.

Pour ma part, je trouvais la proposition sensée et j'espérais que tous les partis l'approuveraient. Cependant, comme je l'ai signalé, le parti conservateur-progressiste n'a pas jugé bon de l'appuyer et, pour cette raison je suppose, le Gouvernement a décidé de ne pas y donner suite. J'estime toutefois que le Gouvernement aurait pleinement raison de l'adopter, car elle améliorerait sûrement les heures de séance. Je crois que tout le monde serait de meilleure humeur si les séances se terminaient à dix heures au lieu de onze heures. Cela aiderait à expédier plus rapidement les affaires de la Chambre parce que, si on avait adopté cette mesure, nous aurions eu sept discours et demi de plus par semaine que dans les conditions actuelles de séance; en d'autres termes, si chacun parlait pendant tout le temps qui lui est alloué, nous aurions 48 discours par semaine au lieu de 40 et demi dans les circonstances actuelles. Non seulement cela améliorerait les séances générales de la Chambre et rencontrerait l'approbation de tous, mais le changement augmenterait effectivement la quantité de travail que la Chambre pourrait accomplir pendant ses séances.

Je veux maintenant parler de chacune des propositions contenues dans la résolution. Je crois que l'honorable représentant d'Halton a rendu service à la Chambre en soulevant cette question. Je n'approuve pas la résolution, mais on peut certes dire que nous avons une intéressante discussion sur le sujet. Quant aux membres de notre groupe, je crois pouvoir dire qu'ils peuvent appuyer le dernier alinéa seulement, l'alinéa e), qui prévoit qu'au moins quatre députés doivent se lever pour s'opposer à une demande du consentement unanime en vue de suspendre l'application du Règlement.

C'est le seul article que nous soyons prêts à appuyer. Si nous nous opposons aux autres, c'est que les alinéas a), b) et d) demandent une répartition du temps consacré aux discours. Tous les députés comprendront sans doute qu'il serait fort malaisé de procéder à cette répartition sur une base équitable. S'il n'y avait que deux partis à la Chambre, ce ne serait pas si difficile; mais avec quatre partis il serait difficile de répartir le temps d'une manière équitable. Quelle base choisirait-on? Le député d'Halton (M. Cleaver) a proposé que ce soient les whips qui décident; mais ceux-ci devraient avoir une base quelconque qui leur servirait de point de départ. Serait-ce la même que celle qu'on emploie pour la nomination des comi-

tés? Ou encore, celle qui sert à la répartition du temps à Radio-Canada? Nous nous opposerions certainement à cela.

Le député d'Halton a proposé que les députés libéraux et les députés conservateurs bénéficient de périodes de temps identiques. Je me permets de signaler qu'il y a des raisons nombreuses qui motivent le principe selon lequel l'opposition a besoin de plus de temps pour parler que les députés libéraux et qui expliquent qu'on devrait le leur accorder. J'estime que le député de Portage-Neepawa (M. Weir) a évoqué l'une des raisons les plus valables pour expliquer pourquoi les membres de l'opposition requièrent plus de temps, pour leurs discours, que les députés libéraux. Pendant le discours du député de Winnipeg-Nord (M. Knowles), le député de Portage-Neepawa a protesté contre l'usage du terme "machine à applaudir", appliqué aux députés libéraux qui ne prononcent pas de discours. Il s'oppose, a-t-il dit, à cette expression, parce que les libéraux ne sont pas obligés de parler autant. Il a signalé qu'ils ont d'autres occasions d'exprimer leurs opinions et de discuter avec le Gouvernement ce qu'il y aurait lieu de faire ou de ne pas faire. Selon lui, ils ont d'autres occasions de demander la modification de certains bills ou de certaines lois.

Les membres de l'opposition n'ont pas les mêmes avantages et pour cette raison, sinon pour d'autres, ils sont fondés à réclamer plus de temps pour exprimer leurs points de vue que les membres du parti libéral. Je crois que le représentant de Portage-Neepawa a fait valoir un bon point à cet égard, même s'il l'a soulevé pour une raison différente.

Vu que le Gouvernement a la majorité, il peut faire adopter toute mesure qu'il veut. On se demandera peut-être comment il s'y prendra pour faire adopter une mesure si l'on recourt à des manœuvres obstructives. Le Gouvernement a le pouvoir d'imposer la clôture, bien qu'il n'aime pas y recourir. Mais le seul pouvoir dont jouit l'opposition est d'avancer des arguments afin de convaincre le Gouvernement qu'il y a lieu de modifier la mesure proposée. Parfois, l'opposition doit parler longtemps pour convaincre le Gouvernement que la mesure doit être modifiée. Nous avons vu dernièrement qu'à la suite d'arguments présentés par l'opposition, le Gouvernement, se rendant enfin compte que ses mesures n'étaient pas judicieuses, les a modifiées.

Cela s'est produit à propos des contrats, lors de la dernière session. Par suite d'une vigoureuse protestation de l'opposition, le Gouvernement a modifié son texte de loi. Je me souviens qu'il y a quelques années, la même chose s'est produite au cours du